

*Interpellation présentée par le député:
M. Gilbert Catelain*

*Date de dépôt: 25 janvier 2006
Messagerie*

Interpellation urgente écrite

Pour le remplacement de l'indexation des salaires au renchérissement par une prime unique non assurée.

Evaluation des économies réalisées en ce qui concerne tant les membres actifs du personnel du Grand Etat que les pensionnés

La proposition de motion « Pour le remplacement de l'indexation des salaires au renchérissement par une prime unique non assurée »¹ a entrepris de démontrer la justesse de la mesure et l'intérêt qu'il y aurait à adopter la conversion de l'allocation d'indexation des salaires au renchérissement en prime unique non assurée.

Cette proposition a donné quelques indications relatives au résultat obtenu par la Confédération² qui en a déjà l'expérience. En ce qui concerne Genève, il serait nécessaire de commencer par mieux cerner l'impact d'une telle mesure sur la masse salariale du Grand Etat et d'en calculer précisément tout à la fois les économies réalisées par l'Etat-employeur et les effets financiers induits sur :

1. Les caisses de pension (notamment : la réduction du déficit technique des caisses de pension; l'évolution de l'alimentation de ces mêmes caisses pour les années 2003 à 2010 en comparaison à la situation actuelle de blocage des mécanismes salariaux; l'impact sur leurs résultats financiers) ;

¹ Cette motion sera à l'ordre du jour de la session du Grand Conseil de février 2006.

² La caisse de pension PUBLICA a estimé en 2004 que cette mesure, sur la base d'un taux de renchérissement de 1%, induirait une économie en 2005 de 54 millions.

2. La masse salariale (notamment en raison de la diminution réelle du salaire maximal assuré) ;
3. Les charges sociales

Ma question est donc la suivante :

Quelles sont les économies annuelles et cumulées sur une échéance de quatre ans, que la mise en œuvre de cette mesure induirait sur les comptes de l'Etat (ventilées selon les trois points ci-dessus) ?